

DEMANDE D'AGRÉMENT ARTIFICIER

Cette démarche doit désormais s'effectuer via le lien :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agrement-mise-en-oeuvre-d-articlespyrotechniques-categorie-4-et-t2

Pour une première délivrance de l'agrément :

Pièces à fournir :

- certificat de qualification en cours de validité
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile

Pour un renouvellement de l'agrément :

Pièces à fournir :

- agrément précédent en cours de validité
- certificat de qualification en cours de validité
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile

Toutes les pièces jointes à la demande doivent être au format pdf.

Direction des sécurités/ SIDPC 2, rue Paul Doumer 02010 LAON Cedex Tél.: 03 23 21 82 33 Mél.: pref-bureau-sidpc@aisne.gouv.fr

Mise à jour : février 2024





